

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 25 (1931)

Artikel: Le nom de lieu "Montjoret" et les possessions hypothétiques du Grand-Saint-Bernard aux environs de Romont
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nom de lieu « Montjoret » et les possessions hypothétiques du Grand-Saint-Bernard aux environs de Romont

par PAUL AEBISCHER

Il existe, sur territoire de la commune fribourgeoise des Glânes, une ferme désignée sous le nom de *Montjoret* par la feuille 343 de l'*Atlas Siegfried*; et non loin de là, un peu plus au sud, sur territoire de Mézières cette fois, deux autres fermes s'appellent, d'après la même carte, *Montjoret* et *Petit-Montjoret*.

Ces différents *Montjoret*, *mondzorè*, en patois local, bien que situés sur deux communes distinctes aujourd'hui, ne devaient former autrefois qu'un seul domaine, de grandeur assez considérable d'ailleurs, qui s'étendait en face de Romont, de l'autre côté de la Glâne. Et ce nom avait déjà frappé le P. Dellion qui, à propos de Mézières, note que « quelques noms d'habitations ou de terres semblent réveiller des souvenirs du paganisme, comme Praz-Diable, Montjoret, le mont de Jovis ¹ ». Jaccard, lui, proposa une autre étymologie : il fit venir ce nom de « *mont* et de *joret*, s. m., forme masculine de *jorette*, s. f., petite joux », de sorte que *Montjoret* serait « le mont de la petite joux ». Mais cette solution, qu'il avait soumise à J. Bonnard, n'avait pas persuadé — à bon droit — ce dernier, qui vit plutôt dans Montjoret un nom propre, de sorte que l'on serait en présence du « mont d'un nommé Joret ² ».

L'étymologie de Jaccard doit en tout cas être rejetée. Tout d'abord, en effet, si le mot gaulois * JURIS a donné des dérivés JURASSOS, * JURONIA, * JUROVIA, * JURONA, * JURIKNOS, * JURETTOS ³, et si

¹ P. AP. DELLION, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, vol. VIII, Fribourg, 1896, p. 401.

² H. JACCARD, *Essai de toponymie*, Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, 2^{me} série, t. VII, Lausanne, 1906, pp. 289-290.

³ J.-V. HUBSCHMIED, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs : Ogo, Château-d'Œx, Vechtländ*, Zeitschrift für deutsche Mundarten, vol. XIX (1924) (Festschrift Bachmann), pp. 189-197.

l'on trouve d'assez nombreux *Jorat*, *Jorette*, *Jorettaz*, *Joratel*, le masculin *Joret* n'existe pas, à ma connaissance du moins : et Jaccard ne cite qu'un *Jouret*¹, qu'il ne localise d'ailleurs pas. Ensuite, même si ce * *joret*, diminutif en - ITTU de * JURIS, était un vocable fréquent, il est évident que ce ne serait pas ce mot que l'on pourrait retrouver dans le composé *Montjoret*, puisque, en vieux français, le complément déterminatif d'un substantif peut se mettre au cas régime sans qu'il y ait besoin de le faire précéder d'aucune préposition seulement quand il s'agit d'exprimer des relations de parenté, d'alliance, ou le rapport de maître à serviteur, ou un rapport de possession, ou dans quelques autres cas analogues². Or, il est clair que si * *joret* « espèce de forêt » formait le déterminant de mont dans *Montjoret*, il ne rentrerait dans aucun de ces cas : de sorte que c'était à bon escient que J. Bonnard avait proposé à Jaccard de voir dans ce second terme un nom propre, auquel cas la formation *Montjoret* « mont d'un nommé *Joret* » serait parfaitement plausible. Mais cette explication elle aussi doit être rejetée : ce nom de personne *Joret* semble bien être tout à fait étranger à nos régions.

Il est donc préférable de chercher ailleurs. *Montjoret* est évidemment un diminutif : et le nom simple serait * *Monjor*. Or, non loin des Glânes, à deux kilomètres au nord à peine de Montjoret, sur territoire de Lussy, la même carte 343 de l'*Atlas Siegfried* donne un lieu dit *Mondza*. C'est là une graphie reproduisant exactement la prononciation patoise du nom. Le plan de Lussy dressé au XVIII^{me} siècle ayant disparu, on est obligé de remonter assez haut pour trouver des mentions anciennes de ce toponyme : mais ces formes n'en sont que plus intéressantes. Les voici :

XV^{me} siècle, en *Moniouz* (A[rchives de l']E[tat de] F[ribourg], Terrier d'Hauterive pour Bellens et autres lieux, non folioté).

1453, en *Monjouz* (A E F, Terrier d'Hauterive pour Bellens, Glannes, Fuens, etc., f^o XIX).

1441, en *Monjour* (A E F, Registre de Lombard, pour les Glannes, Bellens, etc., f^o 21).

Bien plus : du fait que ce lieu dit se trouvait être contigu aux possessions que le monastère d'Hauterive avait aux environs de Ro-

¹ H. JACCARD, *op. cit.*, p. 217.

² Cf. par exemple L. FOULET, *Petite syntaxe de l'ancien français, Les Classiques français du moyen âge*, 2^{me} série, manuels, n^o 21, 2^{me} édit., Paris, 1923, pp. 14-18.

mont, nous pouvons remonter plus haut encore : sans que je veuille citer tous les textes où figure ce nom¹, qu'il me suffise de mentionner les exemples qui suivent, qui tous ont été vérifiés sur les originaux :

1362, unam posam in campo *montis jouis* (A E F, Hauterive, 1^{er} suppl., n° 156 ; cf. J. Gumy, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg, 1923, p. 469, n° 1285).

1332, in campo *montis jouis* (A, E F, id., n° 127 ; cf. J. Gumy, *op. cit.*, p. 420, n° 1151).

1236, alia posa est in duas partes quarum una sita est iuxta terram de *monte jouis* (A E F, Illens, n° 66 ; J. Gumy, *op. cit.*, p. 157, n° 418).

Et il est certain que nous sommes bien en présence des formes anciennes du *Mondza* actuel : tous les terrains mentionnés dans les actes qui précèdent sont dits situés dans le village, le territoire ou la dimerie de Lussy, sauf une fois, en 1236, où il s'agit d'une possession du seigneur de l'endroit, Willelmus, chevalier de Villa, soit Villaz-St-Pierre.

Le *Liber Donationum* de l'abbaye d'Hauterive reproduit même un acte de 1167, par lequel Boamundus de Villa et Aymericus, son fils, donnent, dans le territoire de Lussy, à l'église d'Hauterive, huit poses de leur alleu, entre autres « dimidia posa in agro montet inter campum bennonis et campo *monti iouis*² » : et ce « campum monte iouis » est mentionné dans un autre texte, des alentours de 1200, du *Liber Donationum*, publié par Gremaud³, qui ne se retrouve pas dans l'original du cartulaire.

On peut donc considérer comme assuré que nous sommes bien en présence, avec le *Mondza* de Lussy, d'un MONS JOVIS ; et il est tout

¹ On les trouvera tous dans J. GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg, 1923, p. 42, n° 113 (année 1167) ; p. 109, n° 313 (vers 1200) ; p. 157, n° 418 (1236) ; p. 420, n° 1151 (1332) ; p. 469, n° 1285 (1343, février) ; p. 471, n° 1292 (1343, mai) ; p. 477, n° 1310 (1344) ; p. 529, n° 1458 (1362) ; p. 556, n° 1525 (1380). Dans ces registres, Mgr Gumy a malheureusement simplifié la graphie des originaux, et a toujours orthographié le nom simplement Mont Joux.

² J. GUMY, *op. cit.*, p. 42, n° 113. Ce texte a été publié d'après une copie du XV^{me} siècle, par J. GREMAUD, *Livre des anciennes donations faites à l'abbaye de Hauterive*, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. VI, p. 51, n° 129, et antérieurement HIDBER, *Schweizerisches Urkundenregister*, t. II, Bern, 1877, p. 194, n° 2177, en a donné une analyse. J'ai vérifié le passage sur la photographie du *Liber Donationum* que possède la Bibliothèque cantonale de Fribourg.

³ J. GREMAUD, *op. cit.*, p. 128, n° 310. Cf. HIDBER, *op. cit.*, vol. cit., p. 476, n° 2729, et J. GUMY, *op. cit.*, p. 109, n° 313.

à fait vraisemblable que c'est bien à cause de ce *Mons Jovis* que le lieu dit des Glânes et de Mézières, pour se distinguer de lui, a pris à un moment donné une terminaison diminutive. Anciennement, en effet, *Montjoret* s'appelait *Mons Jovis* lui aussi : c'est ainsi qu'il est mentionné, en tout cas, dans une description d'une terre de Berlens ayant appartenu à Philippus de Cotens ; mais, malheureusement, la copie ancienne de cet acte a disparu ¹, de même que celle d'une autre description d'une terre à Bilens — qui doit se lire Berlens ² — : il est question dans ces deux textes d'un morceau confinant au chesal de *Monte Jovis* ³. Et, en 1371 encore, Nycholaus de Bretignye, abbé d'Hauterive, déclare avoir accensé pour vingt-huit ans aux frères Uldrisetus et Johannetus, fils de feu Mermerius dit Bastia de Berlens, différentes terres parmi lesquelles une demi-sétorée de pré « juxta pratum Mermeti Defferraz a parte venti et pratum *Monti Jovis* a parte boree », et « en Chantz Alisson unam posam terre juxta... terram *Montis Jovis* a parte orientis ⁴ ».

A ce moment encore, par conséquent, on avait deux mas de terre dénommés *Mons Jovis* aux environs de Romont : l'un sur territoire de Lussy, l'autre dans la région de Berlens. Mais tandis que le premier a conservé son nom, qui a évolué pour devenir *Mondza*, le second, au contraire, porté par un domaine moins important par son étendue ou pour toute autre raison, a vu son nom se transformer légèrement, pour éviter toute confusion avec son homonyme, en s'adjoignant une terminaison diminutive. Certes, d'une dénomination simple MONTE JOVIS, qui était devenue au XV^{me} siècle, on l'a vu, *Monjouz* régulièrement, on s'attendrait à un dérivé * *Montjovet*. Mais la forme *Montjoret* est explicable. Nous avons vu en effet que *Mondza* s'est appelé *Monjouz* en 1453, mais aussi *Monjour* en 1441 : *Montjoret* ne serait qu'un diminutif de cette dernière forme. Sans doute n'y avait-il aucune raison, si l'on part d'un MONTE JOVIS primitif, d'aboutir à une forme vulgaire avec -r final : mais cet -r final a pu aisément s'introduire dans ce mot, par étymologie populaire, c'est-à-dire par l'influence du mot * JURIS « forêt » dont il a été question plus haut, et qui était

¹ On le retrouve dans J. GREMAUD, *op. cit.*, p. 129, n° 313.

² Cf. mon article *Les noms de quelques cours d'eau fribourgeois*, *Annales fribourgeoises*, vol. XVIII (1930), p. 165.

³ J. GREMAUD, *op. cit.*, p. 127, n° 309.

⁴ J. GUMY, *op. cit.*, p. 547, n° 1500. Ce texte a été lui aussi vérifié sur l'original, conservé aux A E F, et coté Illens, n° 151.

très usité dans nos régions. En d'autres termes, au XV^{me} siècle — et peut-être à la fin du XIV^{me} déjà — on a vu dans *Monjouz*, comme bien plus tard Jaccard a cru le retrouver dans *Montjoret*, un mot *joux* remontant à * JURE : et cette confusion était d'autant plus facile que dans ce commencement du XV^{me} siècle déjà, le -r final n'était plus prononcé dans les patois fribourgeois, en tout cas plus à Fribourg. Etudiant un texte de Fribourg, datant de 1414, en français très fortement empreint de traces dialectales, M. Jeanjaquet a remarqué en effet que l' « amuissement de l'r finale est attesté par les infinitifs *delivraz...*, *aminestra...*, *bachiez...*, *bachie...*, *sevelliz...* Même dans les formes françaises l'r manque fréquemment à l'infinitif : *reparei...*, *prestei...*, *amministrei...*, etc. ¹. » Et il signale ailleurs que le suffixe -ARIU était devenu *ei*, *ey*, *e* dans *maruglei* matriculariu, *maruglie*, *marugley*, *ovrei* operariu, et- *ier* dans *dinier* denariu seulement ², soit dans une forme empruntée au français. Certaines formes anciennes de noms de famille en -ARIU montrent que cette disparition du -r final était chose faite ailleurs encore dans ce qui est le canton de Fribourg : ainsi trouve-t-on les graphies *Charboney*, à Chavannes près Surpierre, en 1409, *Codure* à Sorens, en 1416, *Minestrey* à Morat en 1428 ³.

Il s'ensuivait que les formes *Monjouz* et *Monjour* étaient alors de pures variantes graphiques, puisque dans un *Monjouz*, le *jouz* remontant à JOVIS se prononçait exactement de la même façon que le *jour* remontant à * JURE gaulois. Cette homophonie existe en tout cas dans les patois fribourgeois actuels : JOVIS, dans le composé DIE JOVIS « jeudi », y donne en effet *dzà* (*dedzà*) ⁴, et * JURE y devient *dzà* aussi. Mais elle devait exister au XV^{me} siècle déjà, puisqu'alors le o bref accentué suivi de v donnait *ou* en fribourgeois, comme le u bref devant r ⁵. De sorte que, la confusion étant admise, ou mieux l'influence de *joux* « forêt » sur *monte jovis*, rien n'était plus facile que de faire une

¹ J. JEANJAQUET, *Un document inédit du français dialectal de Fribourg au XV^{me} siècle*, Aus romanischen Sprachen und Literaturen, Festschrift Morf, Halle a. S. 1905, p. 289.

² J. JEANJAQUET, *art. cit.*, p. 284.

³ Ces formes sont mentionnées dans mon étude *Sur l'origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg*, *Biblioteca dell' Archivum Romanicum*, ser. II, vol. 6, pp. 69, note 6, et 71, note 3 et thèse de Fribourg, 1923.

⁴ L. GAUCHAT, J. JEANJAQUET, E. TAPPOLET, *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, Neuchâtel, 1925, col. 365, p. 123.

⁵ Cf. J. GIRARDIN, *Le vocalisme du fribourgeois au XV^{me} siècle*, *Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. XXIV (1900), et thèse de Fribourg, 1900, §§ 51 et 60.

fausse régression, c'est-à-dire de supposer que *Montjoux* avait dû avoir antérieurement un -r final, et de fabriquer dès lors le diminutif *Montjoret*.

Mais ce nom de *Mont Joux*, porté ainsi par deux lieux dits des environs de Romont, est identique à l'ancien nom du Grand-Saint-Bernard. Cet hospice, en effet, est déjà appelé *Mons Jovis* en 753, dans la continuation de la chronique de Frédégaire, en 773 dans les annales d'Eginhard, pour ne citer que ces mentions¹, et Jaccard dit que cette dénomination a persisté jusqu'au XIII^{me} siècle². On peut se demander dès lors, si ce grand *Mont Joux* n'a pas été peut-être le parrain des *Mont Joux* romontois ; si ceux-ci, plus précisément, ne sont pas d'anciennes possessions de ce couvent dans nos contrées. Du Saint-Bernard, on le sait, relevaient les églises d'Avry-devant-Pont, de Sâles, de Farvagny et de Semsales : en 1177, alors que le pape Alexandre III prit sous sa protection l'hospice du Grand-St-Bernard, il est déjà fait mention dans cet acte de la « cellam de Sale cum decimis et aliis pertinentiis suis », de la « cellam de Silva — il s'agit du prieuré de Sévaz dans la Broye, qui dépendait de la même maison — cum decimis et aliis pertinentiis suis, ecclesiam de Faverni cum decimis et aliis pertinentiis suis, ecclesiam de Abril cum decimis et aliis pertinentiis suis, cellam de Septem salis cum decimis et aliis omnibus pertinentiis suis³ », et toutes ces possessions se retrouvent en 1231, quand le pape Grégoire IX confirme les biens du Mont-Joux⁴. Elles figurent encore dans une confirmation analogue faite par Honorius IV, en 1286 : mais cet acte ajoute à la liste l'hôpital de Fribourg⁵ — ainsi que celui de Moudon⁶ — « cum terris, possessionibus et omnibus pertinentiis eorumdem ». Et ces possessions fribourgeoises, le Saint-Bernard les conserva jusqu'au début du XVII^{me} siècle : ce ne fut que par une transaction datée

¹ J. GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. I, Lausanne, 1875 ; Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXIX, pp. 15 et 19.

² H. JACCARD, *op. cit.*, p. 290.

³ *Historiae patriae monumenta*, Chartarum t. II, col. 1056-1058. Cf. J. GREMAUD, *op. cit.*, vol. cit., pp. 102-106.

⁴ J. GREMAUD, *op. cit.*, vol. cit., pp. 526-527.

⁵ Il s'agit évidemment de l'hôpital de Saint-Pierre sur les Places, cité déjà dans le *Cartulaire de Lausanne*, en 1228, et que le Saint-Bernard posséda jusqu'à la fin du XVI^{me} siècle. Cf. DELLION, *op. cit.*, vol. VI, Fribourg, 1888, pp. 446-447.

⁶ Sur cet hôpital, le second de Moudon, où le Saint-Bernard s'installa entre 1231 et 1245, cf. B. DE CERENVILLE et CH. GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*, Mémoires et Documents, 2^{me} série, t. XIV, pp. 78-79.

du 4 décembre 1602, ensuite d'une sentence arbitrale du 19 août de la même année, que le prévôt et le chapitre de Mont-Joux cédèrent au chapitre de Saint-Nicolas, à Fribourg, tous les droits aux bénéfices de Semsales, Sévaz, Farvagny, Vuisternens-en-Ogoz, Sâles, Avry-devant-Pont, ainsi qu'à la chapelle de Saint-Pierre, à Fribourg, contre la somme de 1550 ducats qui furent payés le 6 mai 1603 aux plénipotentiaires valaisans qui représentaient le Saint-Bernard¹. Cette décision mettait fin à une longue suite d'actes, de mémoires, de procès et de débats interminables, qui se produisirent surtout entre 1569 et 1602 : depuis longtemps, en effet, le gouvernement de Fribourg cherchait à enlever au Saint-Bernard les cures qui en dépendaient dans le canton, pour les transférer au chapitre de Saint-Nicolas dont il voulait augmenter les rentes.

Aucun de ces textes, cependant, ne dit que Mont-Joux ait eu des propriétés près de Romont. Il est vrai que seuls les noms des églises ou des prieurés sont précisés et que la mention de ces prieurés, de chacune de ces églises est suivie de ses « decimis et aliis pertinentiis suis », celle de Semsales en particulier — qui représentait effectivement la plus importante de ces possessions de l'hospice dans nos régions — de ses « decimis et aliis omnibus pertinentiis suis ». Les deux domaines appelés *Mons Jovis* des alentours de Romont étaient-ils inclus dans une de ces formules ? C'est possible, mais non certain : on ne verrait guère à laquelle de ces églises ils auraient appartenu. L'église la plus proche, qui relevait du Saint-Bernard, était Farvagny : mais c'est avec raison que le P. Dellion², et après lui Mgr Kirsch³, admettent que ce ne fut qu'entre 1080 et 1177 que cette église fut donnée au Saint-Bernard, par un membre de la famille d'Oltingen probablement, puisqu'on sait qu'en 1082 Henri IV, roi des Romains, donna au comte Conon d'Oltingen le château et le bourg d'Arconciel, ainsi que des biens à Farvagny et à Sâles, avec les églises de ces localités⁴. Et l'on ne pourrait alléguer aucune raison, ni apporter aucune preuve que

¹ Cf. DELLION, *op. cit.*, vol. XI, p. 108, et vol. XII, pp. 201-202.

² P. Ap. DELLION, *op. cit.*, vol. V, p. 240.

³ J.-P. KIRSCH, *Die ältesten Pfarrkirchen des Kantons Freiburg*, Freiburger Geschichtsblätter, vol. XXIV (1917), p. 128. Cette étude a aussi paru dans les *Pages d'histoire p. p. les Sociétés d'histoire de Fribourg...* 15-17 juin 1918, Fribourg 1918, p. 346.

⁴ ZEERLEDER, *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern*, t. I, Bern, 1853, p. 46, et J. GREMAUD, *op. cit.*, p. 28.

l'église de Farvagny ait jamais possédé des terres aux environs de Romont.

Aucun acte, aucun terrier ne nous fournissent des renseignements sur ces deux *Mont Joux* romontois : la plus grande partie des archives de Romont, on le sait, a d'ailleurs disparu lors de l'incendie de 1434¹. Par ailleurs, la région était divisée en de multiples seigneuries — et cela jusqu'à une époque très tardive — dont les archives ont été anéanties elles aussi, ou presque. Le fait cependant que l'église de Romont ne date que de 1244, et qu'auparavant le territoire faisait partie de la paroisse de Billens² laisse supposer que sur la colline où s'élève aujourd'hui la ville n'existaient qu'un château fortifié et, selon le P. Dellion, quelques rares maisons en bois habitées par une population très peu nombreuse. Mais il est probable que le hameau de Chavannes, situé au-dessous et au nord du monticule où s'érige Romont, avait une certaine importance, sinon comme population, du moins comme centre routier ; j'ai montré ailleurs³, en effet, que c'était là qu'aboutissaient plusieurs routes romaines : une qui venait de Rue par Hennens et Billens, une autre de Payerne par Châtonnaye, une troisième de Villars-sur-Glâne par Villarimboud et Lussy, une autre encore de Riaz par Rueyres-Treyfayes et Mézières. Il est certain que toutes ces routes furent utilisées au moyen âge aussi — il y a longtemps qu'on a fait la remarque que le moyen âge « a cheminé pendant des siècles sur les débris de la voie romaine⁴ » — ; et on en utilisa alors une autre encore au moins qui, par Prévonnaloup, semble-t-il, descendait sur Moudon : il est question, par exemple, dans un texte des environs de 1200 relatif à la région de Berlens, de la « via que vadit de Massenens ad Meldun⁵ ». Il n'est pas impossible que, là comme ailleurs, le long des routes importantes fréquentées par les pèlerins, le couvent de Mont Joux ait construit un hôpital, qui n'aurait été qu'un chaînon de plus à la chaîne formée, à des dates d'ailleurs diverses, par les établissements similaires de Vevey, de Lausanne, de Moudon, de Fribourg, du Moulin-Bornu, près de La Sarraz. Et, si cette hypothèse était admise, les deux domaines de *Mondza*

¹ J. GREMAUD, *Romont sous la domination de la Savoie*, Romont 1866, p. 9.

² P. DELLION, *op. cit.*, vol. X, Fribourg 1899, p. 353.

³ *Notes sur les routes romaines du canton de Fribourg*, *Revue d'histoire suisse*, t. X (1930), pp. 186, 190, 193 et 198-199.

⁴ COCHET, *Sépultures gauloises, romaines et franques*, Paris 1857, p. 98.

⁵ J. GREMAUD, *Livre des anciennes donations...*, p. 129, n° 313 ; cf. J. GUMY, *op. cit.*, p. 105, n° 305.

et de *Montjoret* auraient été des possessions du Grand-Saint-Bernard destinées peut-être à servir d'appui financier à l'hôpital voisin de Romont, et à lui fournir aussi les victuailles dont il aurait besoin.

Que cet établissement ne figure pas dans la bulle d'Alexandre III de 1177, ni *a fortiori* dans les textes postérieurs, c'est ce qui serait peut-être explicable. Ces bulles, avons-nous dit, n'énumèrent pas toutes les possessions du Mont Joux, et surtout pas les pièces de terre, les domaines plus ou moins importants épars çà et là dans ce qui fait aujourd'hui la Suisse romande et la vallée d'Aoste. Tout porte à croire, par ailleurs, que l'hospice du Mont Joux a dû se défaire assez tôt de ces terres qu'il possédait dans les environs de Romont.

En était-il le propriétaire aux alentours de 1200 encore ? Je serais presque tenté de le croire. Pour *Mondza*, en effet, nous possédons, ainsi que nous l'avons vu, ce texte de 1167 qui mentionne un champ voisin d'un « campum Montis Jovis », au lieu dit « in Agromontet ». Quant à *Montjoret*, nous avons aussi deux textes non datés, mais attribués à l'an 1200 environ, qui tous deux situent, sur la terre de Berlens, un « casale de Monte Jovis¹ », l'un, et l'autre un « casale Montis Jovis² ». Il n'y a, en principe, aucune raison de ne pas voir dans ces désignations les noms du propriétaire de ces terres et de ces châteaux, d'autant plus, pour le cas de Lussy, que le nom du lieu dit — qui aura fait place à *Mont Joux* par la suite — est clairement désigné ; et il convient de rapprocher ces indications de celles-ci par exemple, que j'ai choisies entre mille dans des textes de l'époque : « campum Giroldi de Sales », « casale Petri de Saidors », « duos campos Sancte Marie de Payerno » (on trouve aussi, plus simplement : « terram Paterniaci »), « al Perer juxta campum Albrici olim, nunc autem Alteripe ». Ces cas du « campum Montis Jovis » et du « casale Montis Jovis » paraissent être exactement semblables encore à tant d'autres que l'on rencontre dans des chartes valdôtaines, où les mentions nombreuses de « terrae Montis Jovis » se rapportent à des terres effectivement possédées par l'hospice³. Il est probable, par conséquent, qu'aux alentours de 1200 le Saint-Bernard était encore le propriétaire de ces deux domaines de *Mondza* et de

¹ J. GREMAUD, *op. cit.*, p. 127, n° 309.

² J. GREMAUD, *op. cit.*, p. 129, n° 313.

³ Cf. par exemple S. PIVANO, *Le carte delle case del Grande e del Piccolo San Bernardo esistenti nell'archivio dell'ordine Mauriziano*, Miscellanea valdostana, Biblioteca della società storica subalpina, vol. XVII, Pinerolo 1903, pp. 192 (1197), 139 (1202), 140 (1203), 149 (1211).

Montjoret. Ce raisonnement, qui semble justifié, a cependant une conséquence : celle de nous faire admettre que *Mondza* était entre les mains du Saint-Bernard en 1380 encore. Dans un acte du 20 février de cette année, en effet, Jaquetus des Glânes reconnaît avoir reçu pour un cens annuel de 51 sols et 6 deniers des biens situés dans la dîmerie de Villaz-St-Pierre, entre autres environ sept poses à la Byolery, près de la terre de Mont Joux, « juxta... terram montis jouis ab oriente...¹ ». Comment se fait-il, dès lors, qu'aucun acte contemporain ne fasse mention de cette possession du Mont-Joux en termes plus explicites? Que dans les bulles anciennes cet hôpital hypothétique du Saint-Bernard, à Romont ne soit pas mentionné, il n'y a à cela rien d'étonnant : l'hôpital du Moulin Bornu, signalé par le pouillé de l'évêché de Lausanne de 1228 comme dépendant du Saint-Bernard, n'est pas indiqué dans la bulle de 1177, ni dans celle d'Innocent III de 1204 ; mais, par contre, il figure dans l'acte de confirmation d'Honorius IV, en 1286, sous le nom de « cella de Serra² ». Il est plus malaisé d'expliquer comment il se fait qu'aucun document de la fin du XIII^{me} siècle ou du XIV^{me} ne dise, en termes clairs, que le Saint-Bernard avait des terres près de Berlens ou de Lussy.

Faut-il alors supposer que cette « terre de Mont Joux » n'était plus qu'un nom de lieu dit, qu'une subdivision, avec un nom à part, du lieu dit *la Byolery* en 1380, ou *Agromontet* en 1167 ? Cela n'est pas impossible, étant donné que nous avons à Saint-Maurice en tout cas un exemple qui devrait être rapproché du nôtre. En 1280, fut stipulé un accord au sujet d'un fief, dans lequel le prévôt du Saint-Bernard assérait qu'un certain Petrus Quarterii « tenebat in feudo ab ipso preposito et ecclesia Montis Jovis... unam vineam sitam in territorio de Vignie..., que quidem vinea vocatur vinea Montis Jovis³ ». Ce nom s'explique de lui-même, puisqu'à cette date la vigne relevait effectivement du Mont-Joux. Mais, quelques années plus tard, en 1296, alors qu'il semble que l'hospice n'ait plus rien à voir dans la possession de ce terrain, Jaquetus Quarterii — peut-être le fils du précédent — vend à Lyoneta de Montheolo « vineam suam de Montjou cum torculari

¹ A E F, Illens n° 130. Ce passage a été vérifié sur l'original. Cf., pour le contenu de l'acte, J. GUMY, *op. cit.*, p. 156, n° 1525.

² E. MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I, Lausanne 1914, p. 258.

³ J. GREMAUD, *Documents pour servir à l'histoire du Vallais*, t. II, Mémoires et Documents... t. XXX, p. 285.

et tinis ipsius torcularis¹ » : le nom s'était perpétué, malgré le changement de propriétaire. Quoi qu'il en soit, le nom de cette vigne démontre qu'elle avait appartenu tout au moins au Mont-Joux : de même l'existence des *Mons Jovis* fribourgeois prouve-t-elle qu'ils ont été — à quelle époque, on ne peut le préciser — propriété du même hospice.

Ces possessions du Grand-Saint-Bernard dans la région ont pu être, d'ailleurs, plus nombreuses encore que nous le supposons : il n'est pas improbable qu'il faille en voir dans les lieux dits *en Mont Jovin* à Massonnens, au nord du village, le long de la Neirigue : ce nom figure encore sur le cadastre, mais n'est plus d'un usage courant ; *sur Montjovin* à Autigny, *chu mondzevin* en patois local, et « *en Mon Jovin* » dans un texte de 1441² ; *Montgevin*, pâturage et chalet de la commune de Châtel-St-Denis, à 1082 m. d'altitude, au nord-est de Maudens, « *en Monjovin* » en 1420³ et en 1349⁴. Le P. Dellion, qui signale les deux lieux dits de Massonnens et d'Autigny, semble y voir une fois de plus des traces d'une origine romaine⁵ : pour celui de Massonnens en particulier, après avoir mentionné que dans la forêt au-dessus du village on a trouvé, sous des sapins, une certaine quantité de tuiles probablement romaines, il ajoute qu'« une terre porte le nom de Montjovin (Mons Jovis). Un Jupiter aurait-il cherché des adorateurs dans cette localité ?⁶ »

Il convient de repousser cette étymologie, ou tout au moins la glose de cette étymologie. Peut-on admettre, ici de nouveau, que le second terme du toponyme soit un nom de personne ? Sans doute, le nom *Jovinus* a existé : mais je ne l'ai jamais rencontré dans des textes de la Suisse romande ; et même dans les index du *Recueil des historiens des Gaules*, par exemple, il n'est signalé en Gaule que dans les tout premiers siècles de notre ère : ces tables, d'ailleurs, ne mentionnent qu'un *Jovinus* qui envahit la Gaule en l'an 411, et qu'un homonyme, « *armorum magister per Gallias*⁷ ». De Vit cite un certain nombre de personnages ayant porté ce nom : mais eux aussi appar-

¹ J. GREMAUD, *op. cit.*, vol. cit., p. 492.

² P. Ap. DELLION, *op. cit.*, vol. I, Fribourg 1884, p. 237.

³ A E F, Terrier de Châtel-St-Denis, n° 57, f° C.

⁴ A E F, *Id.*, n° 60, f° XL.

⁵ P. Ap. DELLION, *op. cit.*, vol. I, p. 229.

⁶ P. Ap. DELLION, *op. cit.*, vol. VIII, p. 345.

⁷ *Recueil des historiens des Gaules*, t. I, Paris 1879, col. 598 sqq. pour le premier, et col. 559-561 pour le second.

tiennent tous aux premiers siècles, au IV^{me} en particulier ¹ ; et c'est à ce siècle que se rattachent plusieurs des saints portant ce nom qu'il est possible de situer dans le temps : une des rares exceptions serait un saint *Jovinus*, dont la fête tombe le 5 octobre, martyr à Trèves, qui vivait peut-être au IX^{me} siècle ².

Il est vrai encore que le nom d'un de ces saints — ou de plusieurs d'entre eux — s'est conservé dans celui d'un certain nombre de noms de lieu français, soit *Saint-Jouvin* (Calvados, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres), *Saint-Jouvin* (Manche), *Saint-Juvin* (Ardennes) et peut-être *Saint-Juin* (Lot-et-Garonne) ; il est vrai qu'on le retrouve encore dans *Domjevin* (Meurthe-et-Moselle) ³ : mais tous ces noms paraissent prouver que ce saint, ou ces saints, étaient vénérés dans des régions éloignées de celles où nous constatons l'existence des *Montjovin* et *Montjevin*. Au surplus, rien n'est plus improbable que l'influence de ces personnages sur l'onomastique de la Suisse romande puisque, jusqu'à une époque toute récente, on n'avait nullement la coutume de donner, sauf de très rares exceptions, le nom d'un saint aux enfants qu'on baptisait.

De sorte qu'il semble préférable d'admettre une autre hypothèse. Citant les deux *Montjovin* signalés par le P. Dellion, Jaccard dit qu' « il faut en rapprocher l'ancien nom du Saint-Bernard, *Mont-Joux*, *Mons Jovis* » ⁴ et, cette fois, il est sur le bon chemin. Dans une confirmation, datant de 1248, par Amédée IV, comte de Savoie, des concessions faites à la maison du Mont-Joux par son père le comte Thomas, nous trouvons la mention d'une « terra... que dicitur *Monsjovina* » ⁵ : plus de cent ans auparavant déjà, en 1137, cette même terre est appelée « terra... *Monjovina* » ⁶. Il s'agit là d'une possession indiscutable du Saint-Bernard : et ce féminin correspond exactement, comme for-

¹ De VIT, *Totius latinitatis onomasticon*, t. III, Prati 1883, pp. 577-578.

² J. STADLER, *Vollständiges Heiligen-Lexikon*, vol. III, Augsburg 1869, pp. 488-489.

³ A. LONGNON, *Les noms de lieu de la France*, p. p. P. Marichal et L. Mirot, Paris 1929, p. 425.

⁴ H. JACCARD, *op. cit.*, p. 290.

⁵ J. GREMAUD, *op. cit.*, t. I, Mémoires et Documents... t. XXIX, p. 405. Cf. également p. 475.

⁶ J. GREMAUD, *op. cit.*, vol. cit., p. 81. Cet acte a été publié aussi par S. PIVANO, *art. cit.*, p. 87. Cette « terra que dicitur *Monjovina* » faisait partie des domaines de l'hôpital de Château-Verdun, aux environs d'Etroubles, sur la route qui du Grand-St-Bernard descend à Aoste.

mation, à nos masculins *Montjovin*, *Montgevin*, qui ont dû être formés à une époque assez ancienne, puisqu'ils ont conservé le -v- de MONTE JOVIS, alors que, nous l'avons vu, le nom de *Montjoret* a été bâti suivant une fausse régression ou une fausse analogie.

On pourrait songer, il est vrai, que ce nom de *Montjovin* aurait été donné à ces endroits par suite d'un rapprochement dû au fait que leur situation géographique rappelait en quelque façon celle du Mont-Joux : et cette opinion serait d'autant plus raisonnable que c'est ainsi sans doute qu'il convient d'expliquer le nom de *Montjovet*, « *Montjovet* » déjà en 1207¹, localité de la vallée d'Aoste. Mais si cette dénomination trouve là sa raison d'être, puisque Montjovet est situé sur une colline escarpée qu'escaladait l'ancienne route du Saint-Bernard, et que cette escalade rapide, suivie d'une descente non moins raide, pouvait rappeler le dur chemin du Mont-Joux lui-même, il n'en est pas ainsi de nos Montjovin, situés tous deux sur des déclivités assez douces, dans une région riante et fertile ; il n'en est pas de même non plus du Montgevin veveysan, situé sur les derniers contreforts du Niremont, au milieu des forêts ; il ne peut en être ainsi encore des Mondza, Montjoret, qui sont, eux aussi, dans des endroits doucement inclinés qui n'ont aucune ressemblance, pas même lointaine, avec la position ou les abords de l'hospice du Grand-Saint-Bernard.

En dernière analyse, nous sommes donc amenés à considérer ces noms de *Montjovin*, *Montgevin*, comme d'autres témoins toponymiques — les seuls que nous possédions, hélas —, à ajouter à ceux dont il a été question plus haut, du fait que la maison de Mont-Joux devait avoir une série de possessions en territoire fribourgeois dont les parchemins que nous a laissés le moyen âge ne font aucune mention. Il serait vain, ici encore, étant donné précisément que ces preuves historiques font défaut, de rechercher à quelle possession plus importante se rattachaient ces terres. Le Montgevin dépendait-il du prieuré de Semsales ? Les Montjovin de Massonnens et d'Autigny avaient-ils quelque rapport avec les églises de Farvagny ou d'Avry² ? Cela importe

¹ J. GREMAUD, *op. cit.*, vol. cit., p. 158.

² Disons en passant qu'il n'est pas impossible que ce soit à l'église d'Avry que le *Mondza* de Lussy doive son nom. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que cette église, dépendante du Saint-Bernard, avait des terres à Lussy : vers 1200-1209, Hauterive reconnaît tenir d'elle deux poses et demie dans le territoire de Lussy, en *Perrosa*, en *Prima Comba* et à la *Comba Aldrei* (cf. J. GUMY, *op. cit.*, p. 101, n° 296). Peut-être le domaine qu'elle possédait là était-il plus considérable encore.

peu, d'ailleurs. La question ne pourra vraiment être résolue — et encore — que le jour où l'on aura une étude d'ensemble sur les propriétés foncières et les droits seigneuriaux du Saint-Bernard dans notre pays : il n'est pas sûr, du reste, que ces domaines aient appartenu à l'une des églises, l'un des prieurés ou l'un des hôpitaux que le Mont-Joux possédait dans le Pays de Vaud. Mais, si même ce travail d'ensemble ne pouvait arriver à prouver de façon irréfutable que les lieux dits dont il a été question plus haut ont appartenu à cet hospice, il nous montrerait en tout cas ces hôpitaux, ces prieurés et ces églises — ou la plupart d'entre eux tout au moins — répartis non pas au hasard, mais jalonnant les routes principales que suivaient les pèlerins, romiers ou même pèlerins de Terre-Sainte qui allaient s'embarquer en Italie. De même que ces pèlerins trouvaient, sur leur chemin, bien avant et bien après le Mont-Joux, des hôpitaux et des asiles dépendant de l'hospice, ainsi les noms de lieu, bien avant et bien après le col célèbre et toujours dangereux et difficile, leur annonçaient et leur rappelaient le Mont-Joux : le *Mondza*, « *Monjouz* » de Villaz-St-Pierre, situé précisément sur une route importante, était le plus septentrional ; et, sans parler de *Montjovet*, ces pèlerins, au moment d'arriver à la plaine de la Doire, au-dessus de la cité d'Aoste, passaient, tout à côté du village de Gignod, par le hameau de *Montjoux*¹. La bienfaisance et la charité des moines du Grand-Saint-Bernard, pas plus que le nom de leur maison, n'étaient attachées uniquement à l'endroit de la route le plus pénible à franchir : on les retrouvait, cette bienfaisance et ce nom, jusque tout au loin, vers le nord et vers le sud.

¹ Peut-être faudrait-il mentionner ici encore un lieu dit *Mon Joy*, situé dans une vallée latérale de la vallée d'Aoste, le val d'Ayas : un texte de 1242 cite en effet des terres « que jacent in valle de Eyascj, in loco qui dicitur *Mon Joy* et Chammeynn (G. BATTAGLINO, *Le carte dell' archivio dello ospedale Mauriziano di Aosta fino al 1300*, Miscellanea valdostana, p. 260).

